

Le présent document contient des renseignements de base qui pourraient vous intéresser à propos du FINB d'actions internationales Franklin. Vous pouvez en savoir plus en consultant le prospectus de ce fonds négocié en bourse (FNB). Communiquez avec votre représentant pour en obtenir un exemplaire en appelant la Société de Placements Franklin Templeton (Franklin Templeton) au 1.800.897.7281, en écrivant au service.CAN.franklintempleton@fisglobal.com ou en consultant le www.franklintempleton.ca.

Avant d'investir dans un FNB, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Date de lancement du FNB :	20 février 2019	Gestionnaire du fonds :	Société de Placements Franklin Templeton
Valeur totale au 31 mars 2026 :	472,0 millions \$	Gestionnaire de portefeuille :	Société de Placements Franklin Templeton
Ratio des frais de gestion (RFG) :	0,10 %	Sous-conseiller(s) :	Franklin Advisory Services, LLC et Franklin Templeton Institutional, LLC
		Distributions :	Une fois par semestre

Données de négociation (période de 12 mois se terminant le 31 mars 2026)

Symbole :	FLUR	Volume moyen quotidien :	59 485 parts
Bourse :	Cboe Canada Inc.	Nombre de jours de négociation :	190 sur 251 jours de bourse
Monnaie :	Dollars canadiens		

Données de tarification (période de 12 mois se terminant le 31 mars 2026)

Cours du marché :	27,05 \$ - 38,17 \$	Écart acheteur-vendeur moyen :	0,08 %
Valeur liquidative :	26,81 \$ - 38,06 \$		

Pour obtenir un aperçu du FNB, les données de négociation et les renseignements sur la tarification, consulter le www.franklintempleton.ca/fr-ca/investor/products/etf/.

Quels types de placements le FNB fait-il?

Ce FNB cherche à reproduire, autant qu'il est raisonnablement possible et avant déduction des frais, le rendement de l'indice Solactive GBS Developed Markets ex North America Large & Mid Cap CAD - RN (l'« **indice** »). Il investit principalement dans des titres de capitaux propres d'émetteurs à moyenne et à grande capitalisation situés dans les marchés développés, à l'exception de l'Amérique du Nord.

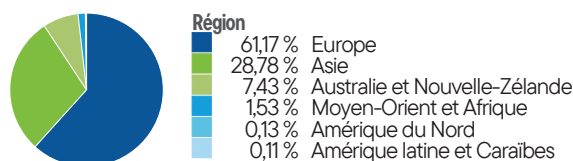
L'indice fait partie de la Solactive Global Benchmark Series, qui comprend des indices de référence pour les pays des marchés développés et émergents. L'indice vise à reproduire le rendement du segment des titres à grande et à moyenne capitalisation, qui couvre environ 85 % de la capitalisation boursière flottante des marchés développés, à l'exception de l'Amérique du Nord. Il est calculé comme un indice de rendement total net en dollars canadiens et est pondéré en fonction de la capitalisation boursière flottante.

Les tableaux ci-dessous donnent un aperçu des placements du FNB, au 31 mars 2026. Les placements du FNB sont appelés à changer.

Les 10 principaux placements (31 mars 2026)

1. ASML Holding NV	2,39 %
2. AstraZeneca plc	1,41 %
3. Novartis AG	1,39 %
4. HSBC Holdings plc	1,35 %
5. Roche Holding AG	1,34 %
6. Shell plc	1,31 %
7. Nestlé SA	1,22 %
8. Toyota Motor Corporation	1,02 %
9. Commonwealth Bank of Australia	0,93 %
10. TotalEnergies SE	0,92 %
Pourcentage total des 10 principaux placements	13,28 %
Nombre total de placements	861

Portefeuille de placements (31 mars 2026)



Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur d'un FNB peut fluctuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer le niveau de risque d'un FNB est d'examiner l'ampleur des variations de son rendement avec le temps. C'est ce qu'on appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des FNB très volatils varie beaucoup. Ces FNB peuvent perdre de l'argent, mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des FNB peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces FNB risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Franklin Templeton estime que le niveau de volatilité de ce FNB est **moyen**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du FNB d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du FNB et peut changer avec le temps. Un FNB dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir plus sur le niveau de risque et les risques propres au FNB qui peuvent avoir une incidence sur le rendement, veuillez consulter la rubrique « Facteurs de risque » du prospectus du FNB.

Aucune garantie

Les FNB n'offrent aucune garantie. Il est possible que vous ne puissiez pas récupérer l'argent que vous avez investi.

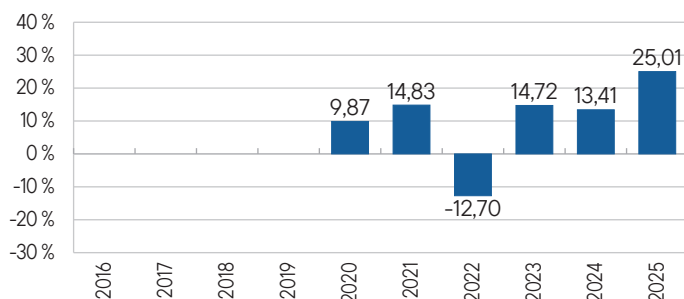
Quel a été le rendement du FNB?

Cette section vous indique le rendement des parts du FNB au cours des 6 dernières années.

Les frais du FNB ont été déduits du rendement exprimé*. Les frais diminuent le rendement du FNB. Par conséquent, le rendement du FNB peut ne pas correspondre à celui de l'indice. * Les rendements sont calculés en tenant compte de la valeur liquidative (VL) du FNB.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des parts du FNB au cours des 6 dernières années. Le FNB a perdu de la valeur au cours de 1 des 6 années. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques associés à ce FNB dans le passé, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau vous indique le meilleur et le pire rendement des parts du FNB sur trois mois au cours des 6 dernières années. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés	Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds au début de cette période
Meilleur rendement	17,85 %	31 décembre 2022	vos placement augmenterait pour s'établir à 1 178 \$.
Pire rendement	-15,06 %	31 mars 2020	vos placement chuterait pour s'établir à 849 \$.

Rendement moyen

Le rendement annuel composé des parts du FNB a été de 10,52 % depuis la création. Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le FNB au moment de sa création, votre placement vaudrait maintenant 2 036 \$.

Négociation de FNB

Les FNB sont composés d'un portefeuille de placements comme les fonds communs de placement, mais se négocient à la bourse comme des actions. Voici quelques points à retenir lorsque vous négociez des FNB :

Tarification

Les parts de FNB comportent deux types de prix : le cours du marché et la valeur liquidative (VL).

Cours du marché

- Les FNB sont achetés et vendus en bourse au cours du marché. Le cours fluctue pendant la séance boursière. Certains facteurs comme l'offre, la demande et les variations de la valeur des titres du FNB peuvent avoir une incidence sur le cours du marché.
- Il est possible d'obtenir le cours en tout temps durant la séance boursière. Le cours comporte deux composantes : **acheteur et vendeur**.
- Le cours acheteur correspond au prix le plus élevé que l'acheteur est prêt à payer pour acquérir une part de FNB offerte sur le marché. Le cours vendeur correspond au prix le plus bas que le vendeur est prêt à accepter pour vendre une part de FNB à un acheteur. L'écart entre les deux prix est appelé « **écart acheteur-vendeur** ».
- Un faible écart acheteur-vendeur indique généralement que le FNB est plus liquide. Par conséquent, il est plus probable que le vendeur obtienne le prix attendu.

Valeur liquidative (VL)

- Comme les fonds communs de placement, les FNB ont une VL. Elle est calculée après la clôture de chaque séance boursière et reflète la valeur des placements du FNB à ce moment.
- La VL est utilisée pour calculer l'information financière qui est présentée, comme les rendements qui figurent dans le présent document.

Ordres

Il existe deux façons principales de passer des ordres : au cours du marché et à cours limité. Un ordre au cours du marché vous permet d'acheter ou de vendre des parts au cours actuel du marché. Un ordre à cours limité permet d'établir le prix auquel vous êtes prêt à acheter ou vendre des parts.

Calendrier

En règle générale, le cours du marché d'un FNB est plus volatil au début et à la fin de la séance boursière. Il serait avisé de passer un ordre à cours limité ou à un autre moment de la séance boursière.

À qui ce FNB est-il destiné?

Aux investisseurs qui :

- recherchent un fonds de base (ou de convergence) qui investit surtout dans des émetteurs à moyenne et à grande capitalisation dans les marchés développés, à l'exception de l'Amérique du Nord
- comptent conserver leur placement à long terme

N'achetez pas de parts de ce FNB si vous souhaitez obtenir un revenu stable de votre placement.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un FNB. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le FNB dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre FNB dans un compte non enregistré, les distributions du FNB s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en espèce ou réinvesties.

Quels sont les coûts?

Cette section présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, détenir et vendre des parts du FNB. Les frais, y compris les commissions de suivi, varient d'un FNB à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les FNB et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. COMMISSIONS DE COURTAGE

Il se pourrait que vous ayez à payer une commission lors de chaque achat ou vente de parts du FNB. Les commissions varient d'une maison de courtage à l'autre. Certaines maisons de courtage offrent des FNB sans commission ou exigent un montant minimum à l'achat.

2. FRAIS DU FNB

Vous ne payez pas ces frais directement, mais ils ont une incidence sur vous parce qu'ils diminuent le rendement du FNB.

Au 30 septembre 2025, les frais du FNB s'élevaient à 0,16 % de sa valeur. Ce taux correspond à 1,60 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du FNB)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion et des frais d'exploitation du FNB.	0,10 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais d'opérations du FNB.	0,06 %
Frais du FNB	0,16 %

3. COMMISSION DE SUIVI

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des parts du FNB. Elle couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

Ce FNB ne comporte pas de commission de suivi.

4. AUTRES FRAIS

Aucuns autres frais ne sont payables lorsque vous achetez, détenez, vendez ou substituez des parts du FNB.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit d'annuler votre souscription ou acquisition dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou d'une acquisition ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus, l'aperçu du FNB ou les états financiers contiennent de l'information faussée ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Communiquez avec Franklin Templeton ou votre représentant pour obtenir un exemplaire du prospectus du FNB et d'autres documents d'information. Ces documents et l'aperçu du FNB constituent les documents légaux du FNB.

Société de Placements Franklin Templeton

5000, rue Yonge, bureau 900
Toronto (Ontario) M2N 0A7
Service à la clientèle sans frais : 1.800.897.7281
Courriel : service.CAN.franklintempleton@fisglobal.com
www.franklintempleton.ca

Ce FNB n'est pas commandité, promu, vendu ou soutenu de quelque autre façon que ce soit par Solactive AG. De même, Solactive AG n'offre aucune garantie ou assurance, expresse ou implicite, que ce soit concernant les résultats de l'utilisation de l'indice ou de la marque de commerce de l'indice ou le prix de l'indice à tout moment ou à tout autre égard. L'indice est calculé et publié par Solactive AG. Solactive AG déploie tous les efforts possibles pour assurer que l'indice est calculé correctement. Quelles que soient ses obligations envers l'émetteur, Solactive AG n'est pas tenue de mentionner les erreurs dans l'indice à des tiers, notamment aux investisseurs et/ou aux intermédiaires financiers du FNB. La publication de l'indice par Solactive AG ainsi que l'octroi d'une licence d'utilisation de l'indice ou des marques de commerce de l'indice aux fins d'utilisation relativement au FNB ne constituent pas une recommandation de Solactive AG d'investir du capital dans le FNB et ne représentent en aucun cas une assurance ou une opinion de Solactive AG à l'égard d'un placement dans le FNB.